

Les Attachements :

Nouvel attachement

Référence: Att00013 Date: 18/09/2020

Marche Trvx:

Bordereau:

Client (BPU):

Chantier:

Description:

Modèle: [M01 - Modele 1](#)

Le 18/09/2020, par asuperviseur

Les attachements ont été mis en place pour permettre la saisie et la facturation des interventions sur les marchés à bon de commande.

A la création, un attachement est forcément lié à un Marché de travaux, à un BPU, à un client et à un chantier.

L'attachement peut être généré à la semaine ou au mois, et contenir plusieurs interventions.

Il pourra alors être transféré en devis ou être facturé.

Une édition "Attachement" permet de soumettre au client la liste des interventions effectuées avant facturation.

Il n'est pas possible de facturer plusieurs attachements ensemble.

Il n'est pas possible de planifier un attachement, ni de pointer des heures dessus, et donc on ne les retrouve pas sur l'appli-mobile.

Les Bons d'intervention :

Nouveau bon d'intervention

Bon d'intervention créé dans l'état "En cours".

Référence: BI0010 Date: 25/09/2020 Société: Fiers Secteur: BI

Affaire:

Client:

Bordereau:

Description:

Modèle: [M01 - Modele 1](#)

Le 25/09/2020, par asuperviseur

Les bons d'intervention permettent la saisie et la facturation d'interventions, mais avec plus de souplesse que les attachements.

A la création, ils sont rattachés à une affaire et un client, mais pas forcément à un BPU.

Ils peuvent être créés directement ou en passant par un devis pour bon d'intervention.

A l'inverse, un bon d'intervention est transférable en devis.

Ils sont planifiables et on peut pointer des heures dessus. Ils sont visibles sur l'appli-mobile.

Il est possible de faire une facturation groupée de bons d'intervention.

Les Bons de travail :

Nouveau bon de travail

Bon de travail créé dans l'état "En cours".

Référence Date 25/09/2020 Société Flers Secteur BT

Affaire

Client

Bordereau

Description

Modèle [M01 - Modele 1](#)

Le 25/09/2020, par asuperviseur

Les bons de travail concernent la gestion des ateliers.

De même que les bons d'intervention, à la création, ils sont rattachés à une affaire et un client, mais pas forcément à un BPU.

Ils peuvent être créés directement ou en passant par un devis pour bon de travail.

Les bons de travail sont transférables en devis.

Ils sont planifiables et on peut pointer dessus. Par contre, Ils ne sont visibles pas sur l'appli-mobile.

Il est possible de faire une facturation groupée de bons de travail.

Les Bons de fabrication :

Bon de fabrication

Renseignez les champs d'informations et validez la création du bon de fabrication.

Atelier En date du 25/09/2020 Numero BF2009001

Chantier

Libelle Demandé pour le

Message

Le 25/09/2020, par asuperviseur

Les bons de fabrication sont des demandes pour l'atelier liées à un chantier.

On peut les créer à partir de l'étude d'exécution du chantier concerné ou par le module Achat.

Ils permettent d'avoir des coûts de fabrication (heures et achats) qui rentreront dans la synthèse financière de l'affaire/chantier.

Les bons de fabrication ne sont donc pas facturables.

Il est possible de pointer dessus, et ils sont également planifiables.